

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Juin 2017 N° 27

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Les primaires, l'élection présidentielle et les élections législatives enfin terminées, nos élus vont pouvoir se mettre au travail. Souhaitons-leur de réussir, car c'est de l'avenir de notre pays la France dont il s'agit. Ils ont véritablement une obligation de résultats tant les fractures sont grandes dans notre pays. Redonner confiance aux Français, relancer l'économie, vaincre le chômage et le terrorisme, les chantiers sont nombreux et tous urgents. IL faudra cependant prendre le temps d'analyser les résultats et de s'interroger sur cet abstentionnisme record ! A Nogent l'Artaud, seulement 37,72 % des électeurs se sont rendus dans les bureaux de vote au 2ème tour des élections législatives.

La « politique autrement » s'impose ! Les grands élus doivent s'interroger sur la défiance dont ils sont l'objet. Et pendant que le gouvernement et la nouvelle assemblée nationale font leur rentrée des classes, l'école est finie pour nos jeunes nogentais ! Nous allons profiter de ces vacances pour terminer les travaux de réhabilitation et d'extension de la cantine scolaire et début septembre, nos enfants vont déjeuner dans un bien meilleur confort. Septembre pourrait aussi voir la disparition des nouvelles activités périscolaires. A ce jour rien n'est sûr ! Nous sommes donc tout particulièrement ravis de la réalisation d'une fresque dans la cour des petits de l'école des Brelandiers par nos jeunes dans le cadre des NAP 2016/2017. Bravo à notre équipe d'encadrants de la communauté de communes qui a su relever ce défi qui n'allait pas de soi.

Le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire à l'arrière de la cantine prend vie et votre équipe municipale va tout mettre en œuvre pour que la réalisation commence aussi rapidement que possible et dans les meilleures conditions. C'est une opération lourde et notre récompense sera de voir nos jeunes apprendre avec leurs enseignants dans un cadre merveilleux et obtenir de brillants résultats.

Je vous donne rendez-vous pour le carrefour des associations qui sera organisé aux Longs Prés le samedi 2 Septembre 2017 où nous nous retrouverons pour la troisième année. J'invite les Nogentaises et les Nogentais à y venir nombreux pour les découvrir, adhérer, ou encore s'engager dans le bénévolat. Le travail de nos associations mérite reconnaissance et adhésion à leurs projets.

Dans l'immédiat, je souhaite à tous de bonnes vacances, un bon repos. L'été est souvent synonyme de solitude pour nos personnes âgées. Ne les oublions pas et veillons sur nos aînés, la canicule a fait son retour.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Jeannine Van Landeghem

Maire de Nogent-l'Artaud

Fête à Nogent

La fête à Nogent a eu lieu comme chaque année, le jour de la Saint Germain, patron de la commune; et cette fois-ci sous la canicule.



Tout le monde a pu admirer le superbe feu d'artifice le samedi soir et le dimanche, les manèges, les manifestations festives et le défilé de la batterie fanfare de Valenciennes ainsi que les enfants déguisés pour l'occasion. Bravo à l'association Nog'enfête qui a su mobilisé de nombreux bénévoles pour cette belle fête patronale.

Utilisation des tondeuses à gazon et débroussailluses à moteur.

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires seront mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

**** * * * * *

Élagage des haies

Il est rappelé aux propriétaires de haies bordant une voie ou un chemin ouvert à la circulation publique qu'ils sont dans l'obligation de procéder à l'élagage des dites haies qui gênent la circulation sur la voie publique.

Entretien espaces verts

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes ne doivent plus utiliser de produits phytosanitaires. Il faut s'habituer à voir des herbes folles dans les caniveaux et aux différents abords tout en sachant que l'herbe n'est pas sale. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de réduire la pollution de notre sous-sol.

Nogent-historique

L'assemblée générale de Nogent-Historique a eu lieu le 8 juin 2017 en présence d'une quinzaine de personnes. Le président Daniel Houpeau nous a fait part de sa satisfaction de pouvoir consolider les ruines de l'ancienne abbaye de Nogent-l'Artaud. Cette ancienne abbaye construite en 1299 par Blanche d'Artois et détruite sous la révolution est d'une grande valeur historique pour la commune.

Son rayonnement s'étendait jusqu'en Angleterre par mariage. Le départ des travaux sera effectif début octobre 2017.



Journées de la déportation et de la victoire du 8 mai Veillée d'un soir du « chemin des dames »

L'appel du 18 juin.

Souvenirs de notre histoire, des misères de la guerre et de la cruauté des hommes : des lectures ont réveillé la mémoire du malheur humain et familial des hommes en 1917, et par conséquence et de la nécessité du maintien de la paix partout dans le monde.

La mémoire des anciens combattants des deux guerres du siècle dernier a été honoré au cours de ces différentes cérémonies.

Remerciements à nos porte drapeaux pour leur fidélité sans faille.

Rappel de travaux publics

TRAVAUX A CHARLY SUR MARNE

Du 15 mai 2017 AU 30 juillet 2017, l'avenue Fernand Drouet est coupée à la circulation.

**** * * * * *

Fibre optique

Le département de l'Aisne souhaite être à la pointe des dernières technologies et répondre aux demandes de modernisation afin de rendre le territoire attractif entre autres :

- pour les entreprises
- pour les jeunes médecins (qui utilisent la télémédecine)
- pour les habitants et futurs habitants.

La Communauté des communes de Charly sur Marne (C4) a donc pris la compétence pour installer la fibre et la montée en débit sur tout le territoire.

Cette compétence est déléguée à l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) qui est en charge de la réalisation des travaux.

Le coût pour la C4 est de 2 millions d'euros sur 20 ans.

La fibre optique désigne un câble qui contient un fil en verre ou en plastique capable de conduire la lumière. C'est cette lumière qui va être transportée dans le réseau et interprétée à sa réception. La fibre optique possède aussi l'avantage d'être naturellement insensible à des perturbations électriques extérieures. On peut ainsi établir une liaison en fibre optique sur des milliers de kilomètres avec des débits allant de 20 à 100 mégaoctets.

La mairie vous communique.

PACS

Il est prévu qu'à compter du 1er novembre 2017, le pacte civil de solidarité (PACS) soit célébré en mairie

Recensement militaire garçons et filles.

Il est impératif de passer en mairie dès la date anniversaire de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

C'est la démarche obligatoire pour l'inscription à tout examen.

Liste électorale.

Il est important de se faire connaître pour inscription à la liste électorale de Nogent-l'Artaud. Jeunes et nouveaux Nogentais soyez les bienvenus à la mairie ; voter est un droit et un devoir.

PLU

La demande d'avis aux partenaires associés est en cours.

Ce **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD) fixe les orientations générales concernant principalement l'habitat, le développement économique de la commune et protection des espaces naturels et agricoles.

Le PADD et le règlement sont conformes au SCoT et ont recueilli le jeudi 15 juin un avis favorable de l'UCCSA.

L'enquête publique aura lieu en septembre.

Les dates précises seront indiquées sur le site et le panneau d'affichage de la commune.

Extension de la cantine scolaire

Les travaux ont démarré début avril. A ce jour le planning est respecté et les locaux rénovés seront mis à la disposition des enfants à la prochaine rentrée scolaire.

Fin des NAP ?

Le nouveau gouvernement a souhaité mettre fin aux nouvelles activités périscolaires qui sont du ressort de la communauté de communes. Après consultation des maires, des familles et des enseignants, la tendance sur l'ancien canton de Charly sur Marne est de revenir à la semaine des quatre jours dès septembre 2017.

Les conseil municipaux auront à émettre un avis dans les plus brefs délais.

La rentrée déjà !

Aide communale aux devoirs

L'aide gratuite aux devoirs reprendra le mercredi 6 septembre 2017 à 15 heures à la médiathèque : enfants et bénévoles seront les bienvenus.

Cours informatique

Les cours informatiques seront interrompus pendant les mois de juillet et août 2017. Ils reprendront le 8 septembre à 14 h.

Activités associatives

Tennis de table

Complicité associative avec la pétanque nogentaise
Une compétition amicale a eu lieu le 29 mai 2017.

Cette rencontre a permis de réunir ces deux associations en toute amitié.

Le tournoi annuel a eu lieu le 24 juin.



Les enfants ont aussi participé

Course cycliste

La course cycliste a eu lieu le dimanche 14 mai 2017 avec la participation du Cercle Cycliste de Coulommiers et l'association la Nonogentaise. Le circuit traversait les communes de Nogent-l'Artaud, la Chapelle sur Chézy, Chézy sur Marne et retour sur Nogent-l'Artaud : route de Rebaix : un bon parcours digne de professionnels.

La Mascara

Vous pouvez connaître l'agenda du théâtre en cours à l'adresse suivante =

<http://www.la-mascara.fr/agenda.html>

Carrefour des associations

Une réunion préparatoire a eu lieu le vendredi 9 juin 2017. Les associations ont répondu présentes et le prochain carrefour aura lieu le samedi 2 septembre aux Longs Prés. En plus de les découvrir, c'est aussi un fabuleux espace de rencontre. Venez nombreux.

Accueil des nouveaux Nogentais

La municipalité a convié les nouveaux habitants à un pot de bienvenue le samedi 24 juin dans le parc de la mairie sous un magnifique temps d'été. Nous renouvelerons cette invitation l'année prochaine à la même époque pour les nouveaux arrivants.



Horaires d'été Mairie et médiathèque

Pendant les vacances scolaires

secrétariat ouvert : du lundi au vendredi de 10h à 12h

Médiathèque : juillet : horaires habituels, fermée tout le mois d'août

Renseignements Pratiques

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88
mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires):
du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
et vendredi après-midi de 14h à 17h

Pendant les vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 10h à 12h

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanence des Adjoints : sur rendez-vous

Trésorerie de Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68

Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91

mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

le samedi de 10h à 12h

(sauf août)

Écoles :

• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57

• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26

34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :

Mme Moulut Marie Christine 06 87 22 16 74

2 rue de l'Arquebuse

Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07

2 rue de l'Arquebuse

Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71

Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97

12 impasse du Village

Sophrologue

M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12

EHPAD

7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud

Téléphone 03 23 84 90 80

Fax 03 23 84 90 81

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46

Consultation des nourrissons

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49

Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi

et le vendredi de 14h à 16h

(sous réserve de changement de dernière minute).

Heures de levées du courrier :

du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

La déchèterie intercommunale

Les horaires d'été, du 15/04/2017 au 14/10/2017

- le lundi de 14h00 à 18h00

- le mercredi de 9h00 à 12h00

- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- le vendredi de 14h00 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 18h00

- le dimanche de 10h00 à 12h00

Adresse internet =

<http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-conditions-d-access>

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

Communauté de Communes du Canton de CHARLY

03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)

Pompiers (18) 03 23 82 00 18

Samu (15) 03 23 82 00 15

Gendarmerie 03 23 70 78 17

Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

DUPLESSY 03 23 82 07 57

E.D.F — G.D.F. Tél. : 09 72 67 50 02

Adresse internet =

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/urgences---depannage.html>

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro : 09 726 750 02

VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Sage-femme

Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17

2 rue de l'Arquebuse

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00

Longs prés de 13h30 à 16h

Tous les lundis sauf le 3ème du mois

MISSION LOCALE 03 23 84 23 23

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Gare S.N.C.F. : (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars :

Informations 08 10 75 00 00

SAUR Dépannage 01 77 78 80 09

Adresse internet de la commune :

<http://www.nogent-lartaud.fr/>